

Plan de contrôle départemental interservices eau et nature 2023-2025

Domaine	Thèmes	Types d'actions	Niveau de priorité du Contrôle	Pilote / services associés	Saisonnalité	Objectif quantitatif
Qualité de l'eau	Lutter contre les pollutions urbaines	<u>Système d'assainissement</u>	1	DDT / OFB – SPPE-DRIEAT	<p>OFB : toute l'année</p> <p>DDT : Contrôles terrain mars – juillet</p> <p>Autosurveillance toute l'année</p> <p>SPPE DRIEAT : Contrôles terrain de mars à octobre , contrôle Autosurveillance toute l'année</p>	<p>OFB : Pas d'obj quantitatif. Intervention suivant signalement</p> <p>DDT : 6 / an</p> <p>SPPE DRIEAT (DA) : 9 contrôles bureau annuel (maîtres d'ouvrage de la collecte de la zone agglomérée parisienne) - 1 DO couplé avec contrôle STEP</p>
		<u>Station d'épuration</u>	1	DDT / OFB – SPPE-DRIEAT	<p>SPPE DRIEAT :</p> <p>- Contrôles terrain de mars à octobre</p> <p>- Contrôle Autosurveillance toute l'année</p>	<p>SPPE DRIEAT (DA) : 3 contrôles bureau annuel – 1 terrain / 2ans</p>
	Rejet d'eaux pluviales	<u>Rejets des eaux de ruissellement des infrastructures linéaires de transport et des zones imperméabilisées des agglomérations</u>	3	DDT / OFB – SPPE DRIEAT	<p>OFB : toute l'année</p> <p>SPPE DRIEAT (DILE) : Toute l'année</p>	<p>OFB : entrée par le biais des controles DLE</p> <p>DDT : 1 ou 2 / an en privilégiant le contrôle de ZAC</p> <p>SPPE DRIEAT (DILE) : en fonction des dossier autorisés /déclarés et réalisés dans l'année</p>
	Eau potable	<u>Préservation des captages d'AEP</u>	1	ARS / OFB	<p>OFB : printemps-été</p> <p>ARS : Eté</p>	<p>OFB : intervention suivants signalements ou constats d'infraction</p> <p>ARS : 5 captages et 5 réservoirs</p>
	Lutte contre la pollution par les pesticides	<u>Zones non traitées</u>	2	DRIA AF SRAL / OFB	<p>OFB : printemps-été</p> <p>DRIA AF SRAL : de mai à décembre</p>	<p>OFB : intervention suivants signalements ou constats d'infraction</p> <p>DRIA AF SRAL : 11 agriculteurs à contrôler</p>
		<u>Utilisateurs et distributeurs de produits phytosanitaires</u>	2	DRIA AF SRAL / OFB	<p>DRIA AF SRAL : de mai à décembre</p>	<p>DRIA AF SRAL : 11 agriculteurs à contrôler</p>
	Lutte contre les pollutions par les nitrates	<u>Exploitations en zones vulnérables (programmes d'action Nitrates : contrôles documentaires et contrôles terrain)</u>	1	DDT	<p>DDT : Automne</p>	<p>DDT : 7 / an</p>
		<u>Contrôle des bandes enherbées (en même temps que ZNT)</u>	1	DDT – DRIA AF SRAL / OFB	<p>DRIA AF SRAL : de mai à décembre</p>	<p>OFB : intervention suivants signalements ou constats d'infraction</p> <p>DRIA AF SRAL : 11 agriculteurs à contrôler</p>
	lutte contre les pollutions industrielles	<u>ICPE avec rejets aqueux</u>	1	UD-DRIEAT		<p>UD DRIEAT : 30 ICPE controlées (20 prévus + 10 inopinés)</p>
	Pollutions accidentelles	<u>pollutions sur signalement</u>	2	OFB / ARS - DDT - SPE DRIEAT - UD DRIEAT	<p>OFB : toute l'année</p> <p>SPPE DRIEAT : toute l'année</p>	<p>OFB : intervention suivant signalement- Schéma d'alerte en révision sur plusieurs bassins versants</p> <p>SPPE DRIEAT : pas d'intervention sauf si la pollution provient d'un IOTA autorisé ou déclaré</p>
Autre	<u>Surveillance de la qualité</u>	1	ARS	Toute l'année	<p>ARS : 4000 contrôles</p>	
		<u>Ouvrages de prélèvements</u>	3	DDT – SPPE DRIEAT	<p>SPPE DRIEAT (DILE) :</p> <p>SPPE DRIEAT : Périodes d'irrigation ou prélèvement/rabatement nappe</p>	<p>Contrôle chantier de rabatement temporaire nappe des alluvions en fonction des dossiers déclarés/autorisés (environ 1/an)</p>

Gestion quantitative de la ressource	Prélèvement d'eau	Zones d'alerte « sécheresse »	1	OFB	OFB : Été	OFB : En fonction des arrêtés sécheresse pris (DDT)
		Prélèvements d'eau ICPE (industries- élevages)	1	UD DRIEAT	UD DRIEAT : mai/juin	UD DRIEAT : action sécheresse 2023 : 5 inspections + remise à plat des arrêtés sécheresse (à mettre ligne après)
	Autre	règlement d'eau	2	SPPE DRIEAT	SPPE DRIEAT (DRMA) : conformité annuelle (hors période de crue)	SPPE DRIEAT (DRMA) : 3 règlements d'eau des barrages VNF (Ablon, Evry, Coudray)
	Autre	contrôle autosurveillance sur le bilan de prélèvement et des prescriptions AP des usines de traitement AEP	1	SPPE DRIEAT / ARS	SPPE DRIEAT (DRMA) : conformité annuelle	SPPE DRIEAT (DRMA) : 5 conformité annuelle AP Prise d'eau AEP et rejets
Sécurité publique et prévention des risques d'inondation	Sécurité des ouvrages hydrauliques	Digues et Barrages	2	DRIEAT SCSOH / DDT		DDT : Participation selon disponibilité DRIEAT SCSOH : 1 à 2/an
	Autre	Lutte contre la diminution des Zones d'Expansion des Crues	2	SPPE DRIEAT	SPPE DRIEAT (DILE) : Toute l'année - vérification conformité AP pour les IOTA Autorisés ou déclarés - contrôle suite à signalement remblais	SPPE – DRIEAT (DILE) : 2/an en moyenne
Préservation des milieux aquatiques	Continuité écologique	Obstacles à la continuité	2	SPPE DRIEAT/OFB – DDT	SPPE DRIEAT (DRMA) : Conformité fonctionnement annuelle des passes à poissons barrage VNF	OFB : suivant dossier autorisé /déclaré et réalisé dans l'année SPPE DRIEAT (DRMA) : 1/an (Ablon ou Evry)
	Travaux en cours d'eau	Contrôle des chantiers de travaux en cours d'eau	1	SPPE DRIEAT OFB / DDT	OFB : toute l'année SPPE DRIEAT : Toute l'année Chantier travaux autorisé ou déclaré en lit mineur (berge, barrage) Toute l'année	OFB : suivant dossier autorisé /déclaré et réalisé dans l'année SPPE DRIEAT : variable, suivant dossier autorisé / déclaré et réalisé dans l'année
		Contrôle des travaux réalisés		OFB : toute l'année SPPE DRIEAT : conformité prescriptions AP toute l'année	OFB : variable, suivant dossier autorisé /déclaré et réalisé dans l'année SPPE DRIEAT : variable, suivant dossier autorisé / déclaré et réalisé dans l'année	
		Contrôle des travaux d'urgence (art R214-44 du CE)		OFB : toute l'année SPPE DRIEAT : conformité prescriptions AP toute l'année	OFB : variable, suivant dossier autorisé /déclaré et réalisé dans l'année SPPE DRIEAT : variable, suivant dossier autorisé / déclaré et réalisé dans l'année	
	Travaux en zones humides	Travaux en zones humides en phase chantier	1	OFB / DDT –SPPE DRIEAT	OFB : toute l'année SPPE-DRIEAT	OFB : variable suivant dossier autorisé /déclaré et réalisé dans l'année SPPE DRIEAT : variable, suivant dossier autorisé / déclaré et réalisé dans l'année
		Autorisations de travaux en zones humides à l'issue des travaux				OFB : variable suivant dossier autorisé /déclaré et réalisé dans l'année SPPE DRIEAT : variable, suivant dossier autorisé / déclaré et réalisé dans l'année
Mesures compensatoires - Zones humides		OFB : variable suivant dossier autorisé /déclaré et réalisé dans l'année SPPE DRIEAT : variable, suivant dossier autorisé / déclaré et réalisé dans l'année				
Plans d'eau - vidanges	Créations et/ou vidanges de plan d'eau	2			Pas d'objectif	

	piscicultures	<i>Plans d'eau existants</i>				Pas d'objectif
	Autre					
police de l'exercice de la pêche	Police de l'exercice la pêche (opérations spéciales)	Contrôles ciblés : Période de reproduction d'espèces sensibles, TAC ...	3	SPPE DRIEAT / Gendarmerie – OFB	SPPE DRIEAT : conformité AP capture et/ou contrôle terrain ciblé	OFB : 1 opération Seine + diverses opérations ponctuelles Gendarmerie : 3 opérations prévues : environ 10 h/j en 2023, 10 en 3 ans soit environ 30 h/j SPPE DRIEAT : variable, suivant dossier autorisé / déclaré et réalisé dans l'année
	Autre					

Plan de contrôle départemental interservices eau et nature 2023-2025

Domaine	Thèmes	Types d'actions	Niveau de priorité du Contrôle	Pilote / services associés	Saisonnalité	Objectif quantitatif
Surveillance des territoires	Surveillance générale du territoire	Sur les zones de surveillance choisies en fonction du type de police exercé : * Constatation et recherche des atteintes aux espèces et aux milieux * Maintien d'une présence dissuasive sur le terrain * Information et sensibilisation du public * Contact avec les élus	1	Gendarmerie / OFB – ONF	Toute l'année	
	Contrôle multi-thématique des masses d'eau en bon ou très bon état		3	OFB		OFB : En lien avec les autres domaines de ctl
	Autre					
Lutte contre le braconnage		Information sensibilisation du public	/			Pas d'actions
		contrôle des points de débarquements	/			Pas d'actions
	Lutte contre le braconnage de l'anguille en eau douce – civile	contrôle de la commercialisation	3	OFB	OFB : Eté (la nuit)	OFB : 4 opérations /an
		contrôle du repeuplement	/			Pas d'actions
	Lutte contre le braconnage d'autres espèces patrimoniales en eau douce	lutte contre le braconnage du brochet	3	OFB		

LU	Lutte contre le braconnage de la faune sauvage	Maintien des opérations de contre braconnage (service de nuits)	2	OFB / ONF-Gendarmerie	Gendarmerie : Période du brame	Gendarmerie : 1 opération prévue en 2023. 2 en 3 ans ONF : 1	
		Maintien des opérations de contre le braconnage (opérations en renfort)		OFB / ONF-Gendarmerie		ONF : 0	
	Autre	Opération de fardage	2	OFB / ONF-Gendarmerie	Période de brame	1 à 2 contrôles par an	
Police de la chasse	Contrôle des prélèvements d'espèces chassables	Contrôle des prélèvements (plan de chasse, plans de gestion cynégétiques, PMA)	2	OFB (terrain) / DDT (administratif) - ONF – Louveterie – Gendarmerie	OFB : septembre-mars	OFB : Ctl Chasse axés sur la sécurité mais englobant l'ensemble de la réglementation (1week-end à minima/mois en période) ONF : Suivi des lots domaniaux Gendarmerie : 3 opérations prévues : environ 8h/j en 2023. 9 en 3 ans pour 24h/j	
		Contrôle des mesures de gestion du gibier et des modalités d'exercice de la chasse					1
	Contrôle de l'exercice de la chasse et des territoires	Contrôle des conditions d'accès réglementaire à la chasse : droit de chasse, permis de chasser et assurance	OFB : Ctl Chasse axés sur la sécurité mais englobant l'ensemble de la réglementation (1week-end à minima/mois en période) ONF : 1 / an				
		Contrôle des dispositions relatives à la sécurité à la chasse					
	Autre	<i>contrôle des chasses commerciales</i>	3			OFB / DDT (administratif)	
ESOD	Contrôles de la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts	Contrôles du piégeage et des modalités de destruction à tir (périodes étendues pour certaines espèces)	3	OFB (terrain) / DDT (administratif) - ONF		OFB Sur signalement	
	Autre						

Plan de contrôle départemental interservices eau et nature 2023-2025

Domaines	Thèmes	Types d'actions	Niveau de priorité du Contrôle	Pilote / services associés	Saisonnalité	Objectif
	Espèces protégées (faune)	Lutte contre la perturbation intentionnelle	1	OFB / Gendarmerie	OFB : toute l'année	OFB : suivant signalement

Espèces Protégées	Espèces protégées (flore)	Lutte contre l'arrachage et la cueillette d'espèces à l'état de conservation très défavorable	1	OFB	OFB : toute l'année	OFB : suivant signalement
	Evaluation des incidences au titre de Natura 2000	Contrôle de l'existence préalable d'une évaluation d'incidence	1	OFB		Selon les projets
		Contrôle des mesures définies dans le dossier d'évaluation et/ ou des prescriptions édictées dans le cadre de l'instruction				
	Travaux ou activités ayant un impact sur les espèces protégées (faune et flore)	Contrôle du respect des conditions d'octroi de la dérogation et particulièrement des prescriptions	1	OFB/DRIEAT SNP	OFB : toute l'année	OFB-suivant dossiers- 1/2/an
		Contrôle des aménagements, de la présence des espèces et écosystèmes impactés dans l'espace aménagé ou acquis en compensation				OFB-suivant dossiers- 1/2/an
		Contrôle des documents de suivi et de bilan				OFB-suivant dossiers- 1/2/an
	Introduction et prélèvement d'espèces dans le milieu naturel (faune et flore)	Lutte contre l'introduction dans le milieu naturel des espèces exotiques, envahissantes	1	OFB / DRIEAT	Toute l'année	Selon signalements
		Lutte contre les introductions et les prélèvements non autorisées				
		Contrôle des mesures édictées par l'autorisation d'introduction ou de prélèvement (régulation espèces protégées notamment)				
	Contrôle détention et commercialisation de la faune sauvage captive	Contrôles des établissements détenant, élevant, commercialisant des espèces non domestiques (établissements professionnels, zoos, cirques, élevages d'agrément signalés ...) - autorisation d'ouverture - autorisation de détention, - certificat de capacité, - condition de détention au regard des prescriptions techniques - documents CITES le cas échéant	1	DDPP / OFB – DRIEAT – Gendarmerie	OFB : toute l'année DDPP : toute l'année	OFB : suivant signalement 2/3 /an DDPP : signalements et contrôles réalisés dans le cadre de la CDNPS organisée 1 à 2/an (gestion des déclarations de détention et de délivrance des certificats de capacité et des autorisations d'ouverture)
Contrôle des établissements d'élevage de sanglier (Réglementation d'août 2009 et plan national de maîtrise des populations de sanglier)					Pas concerné	
Contrôles des autres établissements d'élevage de gibier					Pas concerné	
Surveillance des activités de commerce hors établissement (lieux de transit et de transformation, transactions sur internet..)		1	OFB / DRIEAT – DDT	OFB : toute l'année	OFB : suivant signalement . Non quantifiable mais très impactante en temps d'activité	
Autre						
Circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	Contrôle de la circulation des VTM (hors piste et voies non ouvertes à la circulation)	2	Gendarmerie / ONF OFB	De mars à novembre	OFB -interservices 4/an Gendarmerie : 5 (+ 2) opérations planifiées en 2023 15 en 3 ans.	
	Contrôle des espaces protégés :					

Protection des habitats et patrimoine naturel		<i>RNN et RNR</i>	2	OFB / Gendarmerie – ONF	toute l'année	1 ou 2 contrôles mutualisés avec les contrôles VTM
		<i>RCFS et RNCFS</i>	3	OFB / Gendarmerie	toute l'année	Sur signalement
	Défense des espaces protégés et sensibles	<i>APB</i>	1	DDT / OFB – DRIEAT – Gendarmerie		OFB -interservices 2/an Mutualisé avec sites ENS
		<i>Sites inscrits et classés</i>	2	DRIEAT SNP / DDT	toute l'année	DRIEAT – 5 contrôles/an
		Milieux forestier (défrichement, EBC, forêts soumises...)	1	DDT (via la DRIAAF) / ONF – Gendarmerie – OFB		DRIAAF/DDT Travail régulier interventions particulières sur signalement ONF sur signalement Gendarmerie : sur signalement
		Surveillance des espaces sensibles : zones Natura 2000, ENS, PNR...	2	OFB / Gendarmerie		OFB -interservices 4/an
	Espaces dits ordinaires	<i>Contrôle des activités humaines réglementées</i> : feux, dépôts de déchets, divagation des chiens, publicité, cueillette ramassage espèces réglementées par arrêté préfectoral	2	ONF / OFB -Gendarmerie	toute l'année	Gendarmerie : sur signalement
		<i>Affichage publicitaire</i>	3	DDT		Supprimé à partir de 2024
	Défense de la forêt contre les incendies	<i>Surveillance des massifs forestiers lors des périodes à risques</i>	1	ONF/Gendarmerie	Gendarmerie : Mi-mai à mi septembre suivant les conditions climatiques.	ONF : lors des risques sévères Gendarmerie : 90 h/j par an. Soit 270 h/j
		Autre				

LÉGENDE	
	Case à ne pas remplir, l'indicateur proposé dans la colonne du tableau ne trouvant pas à s'appliquer au type d'action concerné
	Case à remplir en tenant compte des indications qui y sont mentionnées
	Regroupement d'actions pour lesquelles le temps passé sera indiqué de manière globale
<i>Texte italique</i>	Actions traitées de manière facultative, en fonction du profil départemental. A contrario, toutes les actions qui ne sont pas en italique doivent obligatoirement être abordées par le plan de contrôle
<u>Noir souligné</u>	Intitulé des rubriques de l'application de suivi